



SmageAa

2022 /

## **COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**18h00 Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 24 février 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### **Membres présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT (Présent aux délibérations 2 et 3), Vice-Présidents,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS (Présent à partir de la délibération 4), Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE délégués titulaires.

Monsieur Ghislain WILQUIN et Madame Paule ROLLAND délégués suppléants.

### **Membres excusés**

Messieurs Frédéric SABLON et Bernard HIBON, Délégués Suppléants  
Madame Chantal LEVRAY, Délégué Suppléante

Le nombre de votants présents était de : 16

Le quorum est atteint.



Le Comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce Comité Syndical.

M. MEQUIGNON constate que le quorum est atteint.

Le comité syndical nomme Mme Estelle DOUTRIAUX comme secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance précédente.

---

## **GESTION DES MILIEUX**

### **Délibération 2022-02 : Gestion écologique des sites – Renouvellement du partenariat avec le CEN**

M. Daniel DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Hauts de France ont travaillé en partenariat de 2019 à 2021.

Le CEN a apporté son expertise scientifique et technique pour l'amélioration des connaissances et la mise en place de scénarios de gestion écologique.

Concrètement, le partenariat de 2019 à 2021 a donné lieu aux réalisations suivantes :

- Inventaires, diagnostics écologiques et rédaction de 3 notices écologiques de gestion sur les zones humides restaurées (Assinghem, Ouve-Taffin et Craionnière),
- Inventaires et diagnostics écologiques et rédaction du plan de gestion écologique des CIC,
- Animations scolaires.

Le SmageAa a participé à hauteur de 22 961,50 € à ces travaux qui ont été valorisés par le CEN grâce à d'autres financements.

Sur les mêmes principes que le partenariat précédent, un renouvellement est proposé pour une durée de 5 ans sur la période 2022-2026.

La convention cadre est déclinée en convention opérationnelle pour chaque année.

Pour 2022, la participation financière du SmageAa prévue s'élève à hauteur de 9 000 €.

Le CEN sera amené à solliciter d'autres partenaires financiers pour compléter le plan de financement.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer la convention cadre de partenariat 2022-2026 avec le CEN,
- signer les conventions opérationnelles annuelles,
- inscrire les dépenses au BP 2022 et suivants.

### **Délibération 2022-03 : Plan de gestion 2018-2027 – Réévaluation des coûts des aménagements**

M. Daniel DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Dans le cadre du programme de restauration des berges et de protection rapprochée du cours d'eau, il est demandé une participation financière aux particuliers ainsi qu'aux communes souhaitant faire des travaux. La participation est de 10% du coût des aménagements pour les particuliers et de 20 % du coût des aménagements pour les communes.

Pour les exploitants agricoles, la participation de 10% peut-être remplacée par de la prestation de service.

Le coût des aménagements a été déterminé suivant le coût journée équipe, le prix des matériaux ainsi que les coûts des prestations de services. L'évaluation de ces coûts date de 2018, il est donc nécessaire de procéder à une réévaluation.

Après étude, il est proposé de fixer de nouveaux coûts des aménagements. Ces tarifs rentreront en vigueur pour les projets 2023 (contractualisés dès 2022).

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord afin que le Président puisse :

- valider cette réévaluation des coûts des aménagements
- autoriser le Président à signer les conventions de travaux sur ces bases.

## FINANCES

### **Délibération 2022-04 : Programme concerté pour l'Eau 2022**

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Depuis 2019, le SmageAa a élaboré un Programme Concerté pour l'Eau (PCE) avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il s'agit pour l'Agence de l'Eau d'un outil de programmation technique et financier.

La quasi-totalité des actions menées par le SmageAa depuis une vingtaine d'année correspondent aux domaines d'intervention de l'Agence de l'Eau.

A compter de cette année, le tableau récapitulatif des opérations est accompagné d'une note qui précise en quoi le programme participe à l'atteinte de la bonne qualité des masses d'eau.

Cette année encore, le programme d'action du SmageAa présente une diversité d'actions très concrètes, destinées à des réalisations sur le terrain, et des actions toutes complémentaires et cohérentes entre elles.

Par la mission de coordination de la CLE, le SmageAa vise également à étendre cette stratégie de gestion intégrée en recherchant la mobilisation des maitres d'ouvrage du territoire et la cohérence de leurs actions.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la programmation jointe en annexe et autorise le Président à transmettre la demande à l'Agence de l'Eau.

*M. MEQUIGNON précise qu'il faudra utiliser de plus en plus le mot « concerter ». Il explique que dorénavant, il faudra, avant d'entreprendre, être sûr d'avoir les financements au vu des finances de l'Agence de l'Eau. Il ajoute que le SmageAa a eu de la chance jusque maintenant d'avoir de très bons financements.*

### **Délibération 2022-05 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2022**

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet du ROB 2022.

En 2021 :

- les charges de personnel représentent la moitié des dépenses de fonctionnement car il y a eu plusieurs remplacements (arrêt, départ...).
- en recettes de fonctionnement, les cotisations des EPCI adhérents représentent 73 % des recettes.

- en investissement : les dépenses concerne la finalisation des travaux pour la protection de Blendecques et la continuité au moulin Suzette ET le remboursement d'un prêt relais de 3,4 M€.

Les résultats provisoire 2021 sont positifs.

- Pour 2022, les projets portent : Prévention des inondations : travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti, études du PAPI d'intention et gestion des ouvrages y compris hydraulique douce ;
- Gestion des milieux : travaux continuité écologique au moulin Tartar (Affringues) et démarrage des travaux à la pisciculture de Renty, toujours des études en cours et entretien courant du cours d'eau avec développement du volet "restauration des milieux" ;
- Connaissances : animation de la CLE (dont un poste en plus prévu pour 3 ans pour l'animation technique du SAGE et animation pédagogiques en espérant que les animations pourront se tenir (recette prévisionnelle : 35 000 €)

Une alerte est faite sur l'évolution des financements de l'Agence de l'eau sur cette seconde partie de son XIe programme.

Le SmageAa est aujourd'hui en phase de gestion des ouvrages. La section de fonctionnement du budget est donc plus sollicitée. La structure du budget du SmageAa le permet. Les investissements se poursuivent en matière de restauration des milieux. L'évolution des financements de l'Agence de l'Eau est à suivre avec attention car il peut avoir des conséquences significatives sur le budget du SmageAa.

*M. Bertrand PRUVOST évoque le fait que dans les années qui viennent le FCTVA va baisser, ainsi que les recettes liées aux Champs d'Inondation Contrôlées. En matière d'investissement il va y avoir des contractions importantes au niveau des recettes.*

*M. MEQUIGNON ajoute qu'il va aussi y avoir des baisses de financement sur certains postes.*

*Si demain on veut trouver des financements il faut s'investir dans d'autres missions.*

*M. MEQUIGNON insiste sur le fait que les EPCI doivent assurer également un suivi. S'il y a des travaux à faire, il faut en donner les moyens.*

*M. MASSEZ demande si la maintenance des CIC entre en fonctionnement. La réponse est positive.*

*M. MEQUIGNON dit que les cotisations augmenteront en conséquence si besoin. Il informe également le Comité syndical sur le fait que le SmageAa se soit équipé de matériel afin de faire le maximum avec les agents. L'équipe rivière peut faire une grande partie de l'entretien. De ce fait il a été acheté un nouveau tracteur, un treuil et un broyeur pour maximiser l'efficacité des agents. Pour le reste des travaux, le SmageAa fait appel aux petites entreprises locales.*

*M. Bertrand PRUVOST parle également du financement du salaire de l'animateur technique du SAGE. Si l'Agence de l'Eau donne moins de participation, ça doit être les EPCI qui prennent en charge le reste du salaire car chaque EPCI a besoin de cet animateur.*

*M. MEQUIGNON conclut sur le fait qu'en 2023, un réajustement pourrait être fait en fonction des baisses des subventions.*

## RESSOURCES HUMAINES

### Délibération 2022-06 : Médecine professionnelle et préventive – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa a une convention avec le Centre de Gestion qui propose un service de Médecine préventive dans son antenne de Saint-Omer.

Cette délibération prévoit la signature d'une convention mise à jour.

La participation annuelle sera revue chaque année en fonction du tableau des effectifs. Ce nombre d'agents en emploi permanent sera multiplié par **110 €** avec **un droit d'entrée de 20 € par agent**.

De plus, les agents recrutés sur des **contrats saisonniers**, seront reçus pour un coût additionnel de **50 € par agent**.

Ainsi, afin d'assurer la surveillance médicale et préventive des agents du SmageAa (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public) et après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord au Président afin :

- de renouveler l'adhésion du SmageAa au service de médecine préventive du CDG62 (antenne de Saint-Omer) à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion correspondante (et ses éventuels avenants) d'une durée de **3 ans**, renouvelable chaque année par tacite reconduction
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

### Délibération 2022-07 : Contrat responsable de projets milieux

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Suite au départ du Responsable de projets de Prévention des inondations courant 2021 et à la réorganisation du pôle technique, un recrutement a été engagé pour remplacer le titulaire du poste de Responsable de projets Milieux. La déclaration de vacance d'emploi et la publication de l'offre ont eu lieu le 18 novembre 2021.

Le poste a été ouvert aux fonctionnaires de catégorie B de la filière technique au grade de technicien ou technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, postes vacants inscrits au tableau des effectifs. Il s'agit du poste à temps plein.

A l'issue des entretiens, la procédure de recrutement des agents titulaires de la fonction publique est déclarée infructueuse.

Aussi, il est proposé l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (technicien).

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération du 28 mars 2018 est applicable.

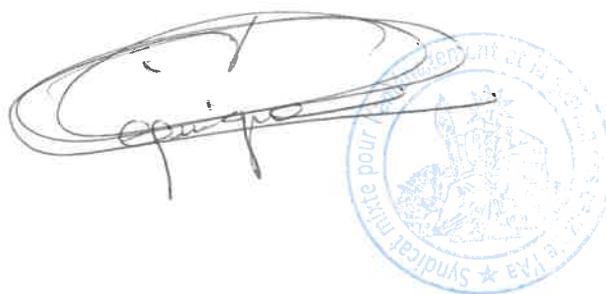
Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical donne son accord afin :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Responsable de projet milieux à temps complet pour une durée déterminée de 3 ans,

- D'autoriser l'application du régime indemnitaire RIFSEEP selon les critères professionnels tels que définis dans la délibération du 28 mars 2018,
- De positionner cet emploi contractuel dans le groupe de fonction n°2 de la catégorie B – techniciens territoriaux et d'appliquer les plafonds annuels tels que délibérés le 9 juillet 2020 (délibération 2020-13),
- De rembourser les frais de mission sur la base du décret en vigueur,
- D'autoriser l'agent à utiliser les véhicules du SmageAa,
- De lui faire bénéficier des avantages sociaux dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2022 et aux suivants.

La séance prend fin à 20h, M. MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.

Le président,  
Alain MEQUIGNON



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Mequignon'. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains a central emblem and text around the perimeter, including 'Syndicat mixte pour' and 'Président et la'. The stamp is partially obscured by the signature.

